



Syndicat du Personnel
Banques-Assurances
CGT Auvergne-Limousin
Section Caisse d'Épargne

Congés d'été... et jours RTT.

Juin 2020

Une négociation, c'est pas ça ! (suite)

La Direction avait envoyé le 18/05/20 au CSE et aux Syndicats un projet (*cf. le tract précédent*) où elle souhaitait imposer 5 jours de congés et 7 jours de RTT. Mais des remontées nous laissaient à penser que la donne ne serait plus celle-ci.

La réunion de négociation s'est tenue le 29 mai... **et notre anticipation est malheureusement tombée juste !**

→ Les contre-propositions au projet initial, que nous tenions à faire côté SPBA/CGT, sont donc tombées à l'eau... car de « **négo** », il n'y en a pas eue, la Direction partant de suite sur la prise de 20 jours (4 semaines)...et indiquant que les salariés ne devront plus avoir que ± 10 jours au compteur fin août/début sept.
D'entrée nous avons dénoncé cette manière de faire, indiquant que la Direction prenait ses salariés pour des « jambons » ... ce qu'elle a nié sans pouvoir nous convaincre.

Cette proposition « nouvelle » de la Direction est **incompréhensible et inadmissible** pour plusieurs raisons :

- ↳ elle très loin du projet d'accord qu'elle nous avait envoyé
- ↳ cela va très au-delà des décrets et ordonnances Coronavirus
- ↳ pour les salariés qui désirent mettre des congés dans leur CET, la Direction ne souhaite pas que l'épargne CET soit plus importante qu'en 2019... avec ± 10 jours au sortir d'août, poser des jours dans son CET sera assez difficile !
- ↳ dans d'autres CEP, si l'intention de conclure un accord sur les CP avait été envisagée, au final, vu que les salariés allaient consommer comme à l'habitude (*période estivale y compris*), ces projets d'accord sont tombés à l'eau.

... C'est tombé à l'eau pour nous aussi, mais pas pour les mêmes raisons !

Pourtant au 30/04 à la CEPAL, notre consommation de jours de congés était en avance avec, en moyenne, 29 j en stock contre 31 j l'an passé et, même si cela ne concerne qu'un nombre limité de collègues sur septembre, la Direction n'a pas voulu allonger la période estivale de prise des congés... alors que cela permettait plus de souplesse d'organisation.

Pour l'épargne CET, cela semble complètement loufoque d'évoquer une limite à l'épargne antérieure alors qu'avec la consigne qu'elle entend passer cela sera assurément très inférieur. Il nous semble cependant qu'un salarié qui voudrait mettre des jours dans son CET peut au minimum se servir de son niveau habituel d'épargne pour justifier de dépasser début septembre un stock restant > 10 j. Nous avons aussi demandé ce qui se passerait pour les salariés qui ne poseraient pas les 4 semaines en été. Le DRH a répondu que cela serait comme en avril...

Rappel / textes :

- ⊗ pour la pose de congés, notre Statut indique qu'il faut un commun accord...
- ⊗ quant aux ordonnances, elles portaient sur 5 j ouvrés de congés si un accord était négocié. Puis sur 10 jours de RTT, à la main de la Direction... sauf qu'elle ne peut imposer aux salariés de prendre des jours de RTT non encore acquis, ce qui expliquait les 7 jours à fin août dans le projet initial.
- ⊗ pour mémoire, l'obligation faite par le code du travail est de prendre 2 semaines, soit 12 jours ouvrables continus ... lors de la période officielle de référence qui va du 01/05 au 31/10.

Quoi qu'il en soit la Direction par son attitude mord les droits existants, dépasse largement les décrets/ordonnances qui permettent d'imposer la prise de congés/RTT.... En fait, elle n'a jamais vraiment souhaité négocier.

Nous ne reprendrons même pas les propos d'un membre du Directoire comparant la période de confinement pour les commerciaux à des « vacances ». Beau remerciement pour celles et ceux qui ont fait le taf...

Sinon, à la fin de cette pseudo négociation, nous avons demandé la reprise de la NAO, qui s'était arrêtée brutalement en mars, pour traiter les thèmes d'actualité : le télétravail, les augmentations individuelles, le résultat des comparaisons sur l'égalité professionnelle (*population des GC*), la prime Macron, la révision de l'accord d'intéressement comme le permet l'article 11 en cas d'événements économiques majeurs, etc. La réunion a été fixée au 25 juin, en espérant dès maintenant que notre Direction arrivera avec la volonté « **sincère et loyale** » de négocier.

Vos délégués syndicaux SPBA/CGT
Franck PEYROT, Eric MAHIDDINE, Alain BARASINSKI.